



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le 31 MARS 2015

Direction régionale
des affaires culturelles d' Ile-de-France

Affaire suivie par : Colette AYMARD
Service : Conservation régionale des monuments historiques
Tél : 01.56.06.50.36
Courriel : colette.aymard@culture.gouv.fr

Réf : DRAC/CRMH/DC/CA/2015/N° 185
P.J. :

Monsieur le Maire,

Vous avez demandé notre avis sur la mise en place d'une machinerie permettant la régulation de l'humidité relative et destinée à améliorer les circulations d'air dans l'église troglodytique de Haute-Isle (Val d'Oise).

Suite à notre visite sur place en date du 26 mars 2015, je vous déconseille de mettre en place un système de déshumidification de l'air à l'intérieur de l'église troglodytique, pour tenter cette régulation climatique. En effet, l'humidité provient pour partie de l'air extérieur mais également d'infiltration d'eau à travers la falaise.

L'assèchement par machine peut donc provoquer :

- une venue plus importante de l'eau de la roche ou un assèchement des parois avec risques de cristallisation de sels ;
- une déstabilisation des divers objets en bois exceptionnels, qui, pour l'instant, sont très bien conservés (dans ce milieu pourtant hostile à leur conservation).

La ventilation, qui pourrait permettre de diminuer les phénomènes de condensation, pourrait cependant être améliorée par l'ouverture des fenêtres et par un agrandissement des ouvertures du clocher (qui ont été dans le passé en partie fermées).

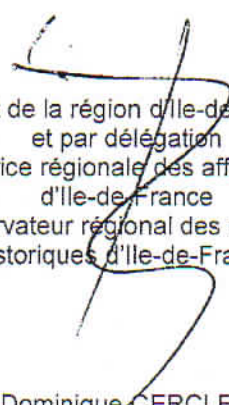
Concernant les algues, il faudrait envisager la mise en place de volets à persiennes à l'intérieur de l'église, tout en laissant la possibilité d'une ouverture des fenêtres. La hauteur de ces volets devrait être à peu près équivalente à celle des fenêtres concernées. Ces volets permettraient d'une part de diminuer l'incidence lumineuse sur les murs et d'autre part de conserver une ventilation naturelle du site.

Un traitement et un nettoyage des algues pourraient également être envisagés dans le même temps afin de pouvoir visualiser précisément l'impact de ces mesures conservatoires. Il serait bon ensuite d'effectuer un entretien régulier (tous les 2 ans), tel que l'a préconisé le Laboratoire des monuments historiques dans la note du mois d'avril 2013.

.../...

Après l'installation des volets occultants une surveillance régulière de cette église est conseillée. Cette surveillance permettra d'intervenir rapidement en cas d'apparition ou de développement de microorganismes sur les éléments en bois.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations ou pour vous conseiller en amont sur un futur dossier d'autorisation de travaux (nécessaire à ces installations et modifications), je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France
et par délégation
pour la directrice régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France
Le conservateur régional des monuments
historiques d'Ile-de-France

Dominique CERCLET

Copie :

M. Christian OLIVEREAU, CAO du Val d'Oise

M. Jean-Baptiste BELLON, Chef du STAP du Val d'Oise

Monsieur le Maire
Mairie
146, route de la vallée

95780 HAUTE-ISLE